

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : 22 mars	
INTITULÉ DE L'ACTION : Fête de la tour D			
<b>DÉPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Location(s) (1)	900	Autofinancement	
Jeux gonflables	450		
Barbe à papa	150		
Voiture électrique	300		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	400
Boissons et alimentation	400		
Gouter 100x4€			
Achat de fournitures (3) (à détailler)	100	Autres financements (À préciser)	
Nappe ; poubelle ; gobelet	40		
Maquillage	60	LMH	400
Assurance			
Tracts, affiches			
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1000</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
5p x 4h x 20€	400		
<b>SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1800</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.